

TRAIL ENDURANCE 3 heures– Édition 2023

Et

Course en ligne

« Objectif Roule »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

MESURES SANITAIRES COVID 19

A ce jour ; aucune mesure sanitaire obligatoire

Le nombre de coureurs est limité sur chaque course. Date limite d'inscription : le 13 Mai 2023 à 12h00.

L'« Objectif Roule » est composé de deux courses ; une course en ligne avec une montée en lacets d'environ 1200 m sur goudron et d'un trail à allure libre disputé sur un terrain naturel comportant un certain nombre de caractéristiques techniques : une boucle d'environ 3000 m en montées et descentes en lacets composées de goudrons et bois, passages caillouteux.

Les participants sont tenus de respecter le règlement ci-dessous afin de permettre à cette épreuve de conserver son esprit Trail.

ART 1 : ORGANISATEUR

Amicale Jogging Cherbourg et +2Sport Cherbourg organisent **le Dimanche 14 mai 2023** la 2ème édition d'« Objectif Roule » .

ART 2 : LES PARCOURS DU TRAIL

Le départ et l'arrivée de la course se fera à la Montagne du Roule (Rue des résistants) à CHERBOURG EN COTENTIN. Pour la course en ligne le départ se fera en bas de la montagne du roule et l'arrivée en haut, pour le trail d'endurance l'arrivée et le départ se situeront en bas de la montagne du roule.

2 parcours proposés :

Course en ligne	E 1200m	Montée des résistants
Trail endurance 3 heures	Boucle d'e 3000m	Montée des résistants et bois du Roule

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces parcours en cas de force majeure.

ART 3 : HORAIRES et DURÉE LIMITÉE POUR LES COURSES

	Distance	HORAIRE	Durée limitée
Course en ligne	1200m	10h00	Une seule montée
Trail endurance 3 heures	Boucle de 3000m	11h00 à 14h00	Départ se fera par la route puis par le tracé route/bois .

ART 4 : INSCRIPTIONS

- **Inscriptions** : - à partir du **14/03/2023 jusqu'au 13/05/2023 à 12h00** via la plateforme d'inscription **Nextrun**.
: - **sur place le 14/05.**

Les organisateurs se réservent néanmoins le droit de limiter le nombre d'inscriptions s'ils le jugent nécessaire.

La course en sera limitée à 100 participants, le trail endurance à 200. (Modifications possibles)

- **Montant des droits d'inscription :**

Course en ligne		5,00 €	Dont 2 euros seront reversés à l'association Cœur et Cancer
Trail endurance solo	3 heures	28,00 €	
Trail endurance duo	3 heures	34,00 € pour 2	
Trail endurance trio	3 heures	38,00 € pour 3	

La validation de l'inscription ne sera effective qu'après enregistrement par les organisateurs d'un dossier d'inscription complet comprenant :

- 1 bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- 1 chèque d'un montant correspondant aux droits d'inscription (sur place)
- Pour les licenciés : une photocopie de la licence sportive FFA de l'année en cours
- Pour les non-licenciés : un certificat médical (ou sa copie) datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve, portant attestation de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition.

ART 5 : MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Course en ligne	Trail endurance 3 heures
gobelet	gobelet

Attention l'utilisation de gobelets plastiques jetables est interdite, l'organisation de « l'Objectif Roule » ne fournira donc pas de gobelet jetable sur les ravitaillements.

Les bâtons sont interdits : la montagne du roule étant classée et protégée

ART 6 : PARTICIPANTS

L'« Objectif Roule » est une course à pied proposée à toute personne âgée de plus de 16 ans au jour de la course, licenciés ou non.

Conformément au règlement des courses hors stade (autorisant une distance maxi de 15 km pour les cadets et de 25 km pour les juniors) :

- Les « CADETS » pourront s'inscrire uniquement contre la montre.
- Les « JUNIORS » pourront s'inscrire sur le contre la montre et le Trail endurance.

Chaque concurrent doit obligatoirement présenter les pièces demandées à l'ART 4.

ART 7 : DOSSARDS

Les dossards seront à retirer : sous le chalet au village course sur le bas de la montée des Résistants..

- Le jour de la course à parti de 08h00 Tout coureur sans dossard sera déclaré hors course.

ART 8 : PUBLIC

Le circuit des différentes courses est ouvert gratuitement au public.

Afin d'éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves, les spectateurs sont invités à suivre les directives des organisateurs et des services chargés de la sécurité.

ART 9 : RAVITAILLEMENT

Conformément aux principes du trail, les coureurs devront se préparer à courir en autonomie. Seul des ravitaillements en eau seront proposés pendant les courses.

ART 10 : ASSURANCES

L'organisation est couverte en responsabilité civile conformément au cahier des charges des courses sur route.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

ART 11 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera assurée par des sauveteurs secouristes. **Protection Civile de la Manche**

➤ En cas de problème de santé : le coureur, si besoin, devra faire appel par lui-même ou par l'intermédiaire d'un autre coureur ou d'un bénévole encadrant, aux organisateurs qui contacteront le service de secours. Il aura l'obligation de se faire examiner par l'équipe secouriste, seule juge en cas de problème.

IMPORTANT : Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et il se doit de signaler au plus vite, aux organisateurs, un coureur en difficulté.

ART 12 : MISE HORS COURSE – DÉCLARATION FORFAIT

➤ **Mise hors course :**

Tout coureur sera éliminé, disqualifié en cas de non-respect du règlement et des règles spécifiques à l'organisation de l'épreuve :

- absence de dossard visible sur le trajet du circuit,
- absence de matériel obligatoire,
- comportement pouvant constituer un danger pour lui-même ou les autres concurrents,
- non-respect des règles de sécurité,
- non-respect de la faune et la flore,
- refus de se faire examiner par l'équipe de secours,
- refus de suivre les instructions de l'équipe de secours ou des organisateurs,
- non-respect des bénévoles, professionnels et de la population locale,
- Accompagnement sur le circuit par une personne mineure, une personne non inscrite à l'épreuve.

Tout coureur déclaré hors course par les organisateurs ou services de secours et voulant poursuivre son circuit, ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard aux organisateurs. Il continuera alors sous sa propre responsabilité.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de disqualification.

➤ **En cas d'abandon :**

Le coureur déclarant forfait aura la possibilité de contacter l'organisation en faisant l'un des numéros de téléphone inscrit sur son dossard.

Il ne fera plus parti des coureurs mais bénéficiera des mêmes prestations. Après la remise de son dossard, il pourra poursuivre son circuit sous sa propre responsabilité.

ART 13 : MATÉRIALISATION DU CIRCUIT

Tous les circuits seront balisés par fléchages, rubalises, piquets.

Soucieuse et respectueuse de l'environnement, l'organisation n'effectuera aucun marquage au sol.

Sur tous les parcours, les concurrents seront encadrés par des coureurs bénévoles en charge de la surveillance générale du circuit et de l'assistance des concurrents en difficultés. Ils n'ont pas vocation à diriger les coureurs.

ART 14 : RÉGULARITE ET ÉTHIQUE

Les participants s'engagent à respecter la réglementation générale des courses hors stade et la charte des courses-nature. Cette charte autorise la disqualification des participants en cas de non-respect des règles spécifiques détaillées dans l'ARTICLE 12 « Mise hors course ».

ART 15 : CLASSEMENTS et RÉCOMPENSES H et F

Les Classements sont établis par catégorie : Juniors, séniors, masters et classement toutes catégories (scratch).

Les récompenses : Conformément à la charte des courses-nature, il n'y aura pas de primes en espèces pour les lauréats.

Dans chaque course, seront récompensés le premier de chaque catégorie (Cadets, Juniors, Séniors, Masters).

ART 16 : CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/78, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Par l'intermédiaire de l'organisation, ils pourront être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les concurrents s'opposant à cette démarche, devront le faire savoir par écrit à l'organisation (en précisant leur identité et adresse).

ART 17 : DROITS D'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément l'organisateur de l' « Objectif Roule » à utiliser son image fixe et/ou audiovisuelle prise à l'occasion de sa participation à l'épreuve sur tous les supports promotionnels et/ou publicitaires.

ART 18 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de l'épreuve (liée à des motifs indépendants de la volonté de l'organisation – ex : météo), il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée.